

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### ----- Commune de Corte

Demande d'enregistrement présentée par le « Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse » (SYVADEC), pour une déchetterie qu'il exploite au lieu-dit « Chabrière », commune de Corte

**NATURE DE L'INSTALLATION** : Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial. Ce projet relève des rubriques 2710-2-a et 2710-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### **PÉRIODE DURANT LAQUELLE LE DOSSIER POURRA ÊTRE CONSULTÉ :**

Du lundi 19 décembre 2022 au lundi 16 janvier 2023 inclus.

### **LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :**

Mairie de Corte.

### **JOURS ET HEURES OÙ LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER :**

Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Aux jours et heures indiqués ci-dessus, le public pourra formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Corte.

Les observations relatives à cette demande pourront aussi être adressées à la direction départementale des territoires, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60 008, 20 411 Bastia cedex 9, ou par voie électronique ([ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)), avant la fin du délai de consultation du public.

Toutes les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès du « Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse » (SYVADEC), zone artisanale, RT 50, 20 250 CORTE (tél. : 06 78 34 00 55).

La décision qui interviendra à l'issue de la consultation sera soit un enregistrement, assorti éventuellement de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre en charge des installations classées, soit un refus. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, cette décision.

Le présent avis et l'ensemble du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr/installations-soumises-a-enregistrement-r490.html>).